

donnés au point de vue du traitement des aliénés. La seule raison que l'on pourrait être tenté d'apporter en faveur du système en question, serait la raison dite d'économie. Aussi n'a-t-on pas manqué de la faire valoir, et de crier sur tous les tons que l'affermage des aliénés garantissant à la province une économie annuelle de plus de \$50,000, il était impossible au gouvernement de se charger d'une aussi lourde dépense.

Nous avouons que ce chiffre a de quoi effrayer, mais si l'on veut bien examiner de plus près cette question d'économie et se demander en quoi peut consister l'économie bien entendue, on se convaincra que nous n'avons pas tout à fait tort de nous poser en adversaires d'un état de choses qui, à notre avis, et nous ne sommes pas les seuls à penser de la sorte, empêche nos asiles de produire tout le bien qu'on est en droit d'en attendre. Voyons plutôt.

Le sens commun veut que le but immédiat d'un asile ou hôpital d'aliénés étant le soulagement ou la guérison des malades atteints de folie, tout dans la direction et l'administration de l'institution doit concourir à atteindre le but désiré. Or, qu'arrive-t-il avec le système d'affermage? Le gouvernement s'engage, par contrat, à payer annuellement aux propriétaires une somme de tant par aliéné. Quoiqu'on en dise, cette somme doit être suffisante, puisque, en dépit des récriminations, l'on s'en contente tout de même; volontiers nous dirions qu'elle est un peu plus que suffisante, puisqu'il y a des propriétaires d'asiles qui ont réussi à faire des bénéfices avec cela et que d'autres ont entrepris la construction de vastes édifices additionnels.

Mais admettons un moment que la somme ne représente que le strict nécessaire. Que fait-on? L'intérêt des malades se trouvant ici en conflit direct avec l'intérêt des propriétaires, il est évident que celui-ci doit toujours passer en premier lieu, pour la raison tout simple que le *mien* est plus précieux que le *lien*. En affaires il ne saurait y avoir d'égoïsme. Le propriétaire cherche donc à remplir les termes de son contrat de la manière la plus économique possible, et il aurait bien tort de se gêner. En premier lieu il admettra autant de malades qu'il le pourra, c'est-à-dire autant que son contrat lui permettra d'en admettre, sans se demander si le sujet qu'on lui amène est ou non aliéné dangereux. Pour lui, chaque malade représente un profit de tant par année. Ensuite il cherchera à assurer le service des aliénés de manière à faire le moins de déboursés possibles, et il arrivera précisément que ce sera sur le traitement *médical* que s'exercera cette économie mal entendue. Les malades, si l'on veut, seront confortablement installés dans de spacieux édifices où règnera le plus grand ordre et la plus grande propreté, la nourriture sera abondante et saine, etc., mais le traitement médical égalera zéro. Il n'y aura qu'un médecin pour répondre au service de près de mille aliénés. Parfois ce médecin n'aura pas sa résidence à l'asile même, mais dans le voisinage, où il devra en même temps se livrer à la pratique civile, vu l'insuffisance du salaire qui lui sera payé. Un médecin pour 900 ou 1,000 malades, n'est-ce pas le comble du ridicule? Comment peut-on raisonnablement supposer qu'un médecin, si actif qu'il soit, si admirablement doué qu'on le veuille dire, puisse visiter ses huit ou neuf cents malades dans la journée, s'informer des particularités relatives à chaque cas, prendre les notes et faire les études et recherches nécessaires, en un mot faire un service convenable? Quatre ou cinq médecins y suffiraient à peine;